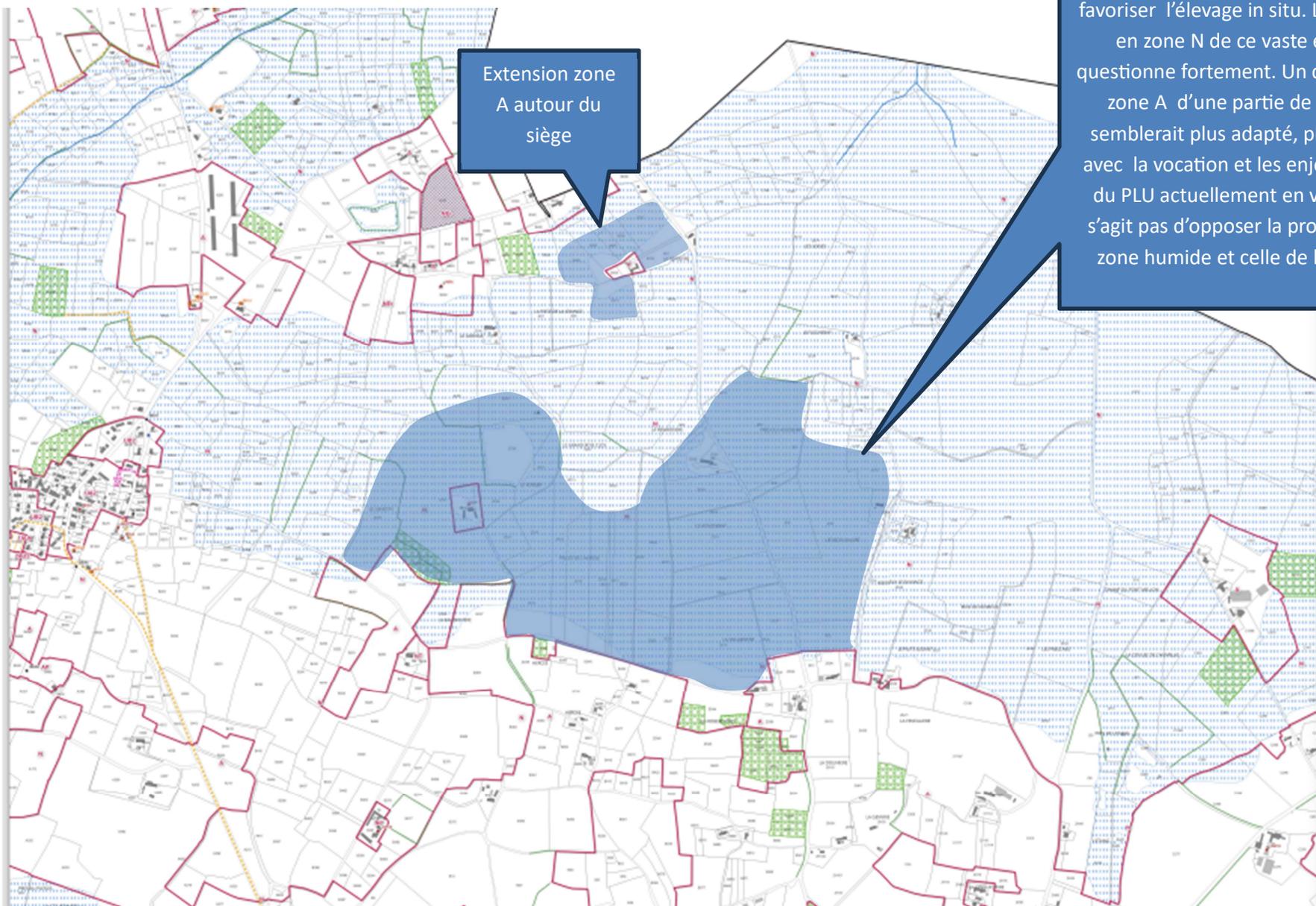


Jarze Nord



Extension zone
A autour du
siège

Afin de maintenir la vocation herbagère et bocagère, il convient notamment de favoriser l'élevage in situ. Le classement en zone N de ce vaste ensemble questionne fortement. Un classement en zone A d'une partie de ce secteur semblerait plus adapté, plus en phase avec la vocation et les enjeux, à l'instar du PLU actuellement en vigueur. Il ne s'agit pas d'opposer la protection de la zone humide et celle de l'agriculture